



**En 2022, les
taxis passent
à la maraude
électronique**

- Des courses en plus
- Pour tous les taxis de France
- Paiement à bord

Taxis,

vous devez vous
connecter depuis le :

19/12/2021



Téléchargez
une **application**
partenaire

ou



Contactez
votre
groupement

Rendez-vous sur <https://le.taxi>

Je suis taxi, comment ça marche ?



Qu'est-ce que la maraude électronique ?

Vous recevez sur votre smartphone une demande de course d'un client situé à **moins de 500 m, dans votre zone d'ADS et sans frais d'approche**. C'est un potentiel de courses en plus.

En quoi consiste l'obligation de connexion à le.taxi ?

Depuis le 19/12/2021, vous avez l'obligation d'être visible sur le registre le.taxi **lorsque vous êtes disponible sur votre zone de prise en charge, c'est-à-dire lorsque votre lumineux est vert**. Lorsque vous êtes déjà en course (maraude ou réservation), en pause ou hors période d'activité vous n'avez pas l'obligation de vous connecter.

Est-ce que la connexion au registre le.taxi est gratuite ?

Pour recevoir des courses en maraude électronique, vous pouvez **télécharger une des applications partenaires gratuites** référencées sur notre site.

Est-ce que je suis obligé d'accepter une course ?

Comme pour la maraude physique vous devez accepter une course en maraude électronique si vous êtes disponible dans votre zone de prise en charge. Des cas de refus légitimes ont été définis avec les organisations professionnelles. Vous pouvez les consulter sur notre site internet.

Plus d'infos sur <https://le.taxi>